Myria
Koningsstraat 138
1000 BRUSSEL
myria@myria.be
www.myria.be

Federaal Migratiecentrum
Centre fédéral Migration

Compte-rendu de la réunion de contact Asile

Du 17 mai 2016

Présents :

BAEYENS Petra (BCHV/CBAR), BÜCHLER Alexandra (Myria), BUYCK Tim (Rode Kruis), CLAES Marjan (BCHV/CBAR), CLAUS Carl (DVZ/OE), DEBANDT Géraldine (Caritas international), EVENEPOEL Veerle (Medimmigrant), JANSSEN Indra (CAW Brussel), KERSTENNE Isabelle (Croix-Rouge), MACHIELS Bieke (Fedasil), Michiels Karel (IOM), NACHTERGAELE Helena (Federale Ombudsman/Médiateur fédéral), PEETERS Sebastiaan (SESO), SWANKAERT Joke (Myria), VANDENBERGHE Ina (Myria), VANDERHAEGEN Jacqueline (PSC), VERRELST Mieke (UNHCR), VINOIS Emmanuelle (Caritas International).

Excusés :
HIZETTE Aude (Dienst Voogdij/Service des tutelles), VAN DEN BULCK Dirk (CGVS/CGRA), BOUVIER Marie (JRS Belgium), GEORIS Bernard (Dienst Voogdij/Service des tutelles), GORIS Katleen (Myria).

Ouverture de la réunion de contact du 17 mai 2016

1. Madame Vandenberghe ouvre la réunion à 9h47. Elle accueille l'OE. Le Médiateur fédéral participe pour la première fois.

2. Les participants sont invités à se présenter brièvement à tour de rôle et madame Vandenberghe prie d'excuser l'absence du CGRA.

Communications de l'Office des étrangers (Monsieur Claus)

3. En raison de problèmes techniques, il n'y a pas de chiffres disponibles. Les chiffres se trouvent en partie sur le site de l'OE et en partie sur le site du CGRA.

4. ***Monsieur Claus parcourt les questions soumises à l'avance à l'OE.***

5. *Quelle est la situation des demandeurs d'asile dans le cadre du plan de répartition sur le territoire ? Comment se passe la procédure ?* Monsieur Claus répond que la procédure se passe comme d'habitude : le demandeur d'asile introduit une demande auprès de l'OE et il est ensuite entendu par le CGRA.

6. *Le pré-enregistrement est-il applicable à ces personnes ?* Monsieur Claus répond que depuis la mise en oeuvre du pré-enregistrement, aucun demandeur d'asile n'est arrivé en Belgique dans le cadre du plan de répartition.

7. *Comment se déroule le pré-enregistrement ?* Monsieur Claus répond que les empreintes digitales ne sont pas introduites dans le système Eurodac. Ce système enregistre deux sortes d'empreintes digitales : celles des personnes ayant franchi de manière illégale la frontière de l'espace Schengen et celles des personnes ayant introduit une demande d'asile. Les personnes en pré-enregistrement n'y figurent donc pas.

8. *Quelle est la raison de ce contrôle de sécurité supplémentaire ?* Monsieur Claus explique qu'à la fin de l'année passée, l'OE n'avait pas la capacité d'enregistrer tout le monde à temps et que ces personnes se retrouvaient alors en accueil d'urgence. On recevait une lettre mentionnant la date de notification. Il n'y avait pas de données d'identité, autrement dit, les organisations au WTC3 recevaient des inconnus, ce qui a été considéré comme dangereux. C'est la raison pour laquelle l'identité et les empreintes digitales sont déjà relevées lors du pré-enregistrement.

9. *Que fait-on des empreintes digitales ?* Monsieur Claus répond que ces empreintes digitales sont conservées dans la base de données de l'OE. Elles sont ensuite contrôlées via le système Eurodac (p.ex. les empreintes digitales de personnes en séjour irrégulier, de personnes ayant franchi la frontière et de demandeurs d'asile), mais n'y sont pas enregistrées. Madame Vinois demande s'il existe un cadre légal à cet effet ? Monsieur Claus répond que l'OE peut conserver les empreintes digitales des personnes en séjour irrégulier dans sa base de données. Il ne s'agit pas de données conservées dans le système Eurodac. Madame Baeyens demande comment se fait la vérification des empreintes digitales ? Ces empreintes digitales sont envoyées à Eurodac afin de vérifier s'il y a déjà eu un Eurodac-hit, et si une demande d'asile a déjà été introduite ailleurs.

10. *Quel est le cadre juridique autour du pré-enregistrement ?* La directive procédure d'asile et la directive accueil et le contrôle des personnes en séjour irréguliers.

11. *Quelle est la situation actuelle au niveau du pré-accueil ?* Le centre WTC III étant fermé, le pré-accueil se fait maintenant par le Samusocial. L'occupation au vendredi 13 mai s'élevait à 24 personnes non encore accueillies. Madame Van Evenepoel demande depuis combien de temps ces personnes attendent ? Monsieur Claus précise depuis le 11 mai. Plusieurs de ces personnes n'ont pas encore introduit de demande d'asile.

12. Madame Van Evenepoel demande où en sont les soins médicaux ? Monsieur Claus répond que toutes les personnes qui se trouvent en pré-accueil, sont dès le premier jour examinées par une infirmière de Fedasil. En cas de situation grave, une demande d'asile est immédiatement introduite notamment pour les profils vulnérables, tels que les femmes en état de grossesse avancée, des personnes en fauteuil roulant, les MENA, etc. Madame Van Evenepoel demande ce qu'il se passe en cas de prescription médicale ? Monsieur Claus répond que l'on prend en compte l'examen de l'infirmière. L'examen médical (ainsi que le dépistage de la tuberculose) se fait le même jour lors du pré-enregistrement. Les MENA sont orientés vers un centre d'accueil, un COO ou le Petit Château, même si la demande d'asile n'a pas encore été introduite.

13. Madame Vinois demande pourquoi le pré-enregistrement est actuellement nécessaire, alors que selon les chiffres, il ne l'est pas du tout. Monsieur Claus ne veut pas se prononcer à ce sujet, mais dit cependant le pré-enregistrement veille à une meilleure répartition sur le territoire.

14. Madame Janssen demande s'il ne s'agit pas plutôt d'une mesure administrative et organisationnelle ? Monsieur Claus le confirme mais insiste toutefois sur le fait que l'OE n'intervient pas dans le pré-accueil.

15. Madame Vinois demande si le Samusocial a recruté plus de personnel. L'OE ne peut se prononcer à ce sujet.

16. *Qu'en est-il de la limitation journalière pour l'enregistrement des demandes d'asile ?* Monsieur Claus répond que du fait des jours de congé et des jours fériés, l'OE enregistre actuellement quelque 60 à 70 demandes d'asile par jour. L'arriéré est minime, à peine 24 personnes ce qui est plutôt négligeable selon l'OE. A un moment donné, Fedasil avait même plus de place.

17. *Quid si quelqu'un perd son annexe 26 ?* Monsieur Claus répond que l'OE délivrera un duplicata sur présentation d'une déclaration de perte rédigée par la police. Il est vrai que la police est parfois pénible face à une déclaration de perte lorsque la personne n'a pas de document d'identité à l'appui. L'OE ne délivre cependant de duplicata que si l'on peut produire une déclaration de perte de la police.

18. *Pourquoi certaines interviews durent-elles nettement plus longtemps que d'autres ?* Monsieur Claus n'en sait rien. Cela pourrait concerner des interviews au cours desquelles le CGRA pose des questions sur le lieu d'origine ? Madame Vinois suppose que c'est parce qu'il y a beaucoup d'éléments de preuve à examiner et à contrôler. Cela ne concerne pas des questions de fond.

19. *Comment se passe les transfers Dublin-Hongrie ?* Monsieur Claus répond que les transfers ont été suspendus mais que le délai continue tout simplement à courir. Il n'a toutefois pas encore été décidé de déclarer la Belgique automatiquement responsable, comme c'est le cas pour la Grèce. La situation reste dans ce cas inchangée. Si les personnes disparaissent, fuitent, le délai de 18 mois est d'application. Donner l'adresse d'un avocat n'est pas suffisant. Madame Janssen demande si les personnes devant quitter le centre d'accueil, parce qu'elles sont en procédure Dublin, sont automatiquement considérées comme 'risque de fuite'. Monsieur Claus répond qu'elles doivent se présenter à la commune pour s'inscrire à l'adresse de leur nouvelle résidence, et après l'OE en tiendra compte.

Les chiffres du CCE

20. Madame Vandenberghe donne les chiffres du Conseil du contentieux des étrangers. S'agissant du contentieux en matière d'asile, le flux entrant en mars 2016 comptabilisait 557 recours pour un flux sortant de 522 arrêts rendus. Pour ce qui est du flux sortant, il s'agissait surtout de recours introduits par des demandeurs d'asile iraquiens. Quant à la question posée lors de la dernière réunion de contact, nous l'avons transmise au CCE et sommes toujours en attente d'une réponse.

21. En mars 2016, il y a eu 137 recours en extrême urgence (UDN) et 29 recours en procédure accélérée. Au 1e avril 2016, la charge de travail totale en matière d'asile s'élevait à 2003 recours.

22. En avril 2016, il y a eu un total de 419 arrêts rendus, répartis comme suit : 349 refus, 18 reconnaissances du statut de réfugié, 1 attribution de protection subsidiaire et 51 annulations.

23. S'agissant du contentieux en matière de migration, le flux entrant en mars 2016 s'élevait à 862 recours pour un flux sortant de 1.170 arrêts rendus. Les 862 recours introduits se répartissaient comme suit : 240 recours contre une décision de refus sur une demande de régularisation, 121 contre un refus sur une demande en vertu de l'art. 9bis et 119 contre un refus sur une demande 9ter. Au 1e avril 2016, la charge de travail totale du contentieux en matière de Migration s'élevait à 22.533.

Les chiffres du Service des tutelles

24. Le service des tutelles est absent, mais nous a bien fait parvenir ses chiffres que nous vous communiquons sous forme de deux tableaux.

25. Les chiffres globaux et l'évolution par mois, de janvier à mai 2016 :

Service des tutelles	
Nombre de déclarés mineurs en 2016	1168
Nombre de mineurs entrant cette semaine	
Nombre de tutelles en cours	>2917
Nombre de tuteurs	441
Tutelles en suspens	690
Nombre de dossiers avec un doute quant à l'âge	461
Nombre de détermination de l'âge	918

Évolution chiffres mensuels 2016	jan	févr.	mars	avril	mai
Nombre de mineurs entrant cette semaine					
Nombre de tutelles en cours	2.317	2.460	2.663	2.796	2.894
Nombre de tuteurs	441	441	441	441	441
Tutelles en suspens	453*	95	57	58	28
Nombre de dossiers avec un doute quant à l'âge	186	106	88	55	22
Nombre de détermination de l'âge	320	285	179	117	17

**dont 347 font partie de l'arriéré de l'année 2015*

Communications de l'OIM (Monsieur Karel Michiels)

26. En avril 2016, il y a eu 372 retours volontaires (par rapport à 370 en janvier, 511 en février et 274 en mars), qui se répartissaient comme suit : 106 demandeurs d'asile déboutés, 93 demandeurs d'asile ayant renoncés à leur procédure d'asile et 173 demandeurs d'asile en séjour irrégulier. 74% des retours volontaires étaient des hommes et 26% des femmes.

27. En avril 2016, les principaux pays de destinations étaient : la Roumanie (87), l'Irak (74), l'Afghanistan (37), l'Ukraine (35), la Mongolie(16).

28. Ces retours volontaires étaient principalement envoyés par Fedasil (220) et les partenaires ONG (101). Ces personnes venaient principalement de la région de Bruxelles-Capitale (207), de la province d'Anvers (62) et de la province de Flandre orientale (31).

29. La répartition par Continent était la suivante : Europe (170), Asie (159) et Afrique (33).

30. En avril 2016, les 133 bénéficiaires du programme de réintégration de l'OIM venaient principalement d'Irak (40), d'Afghanistan (34), de Russie (6), de Géorgie (6), de Macédoine (3), d'Iran (3) et d'Albanie (3).

31. Parmi les profils vulnérables, il y avait 2 MENA dont 1 Syrien qui est retourné aux Émirats arabes unis et 1 Afghan. Il y avait aussi 1 ex-MENA qui est retourné en Afghanistan. Les autres profils vulnérables concernaient 14 personnes ayant besoin de soins médicaux et 24 personnes qui sont retournées dans un contexte familial.

32. Madame Kerstenne (CR) demande s'il y a des chiffres du nombre total de MENA ? Monsieur Michiels précise que l'OIM enregistre chaque mois les chiffres des MENA. Depuis le début de l'année, il y a eu environ 7 MENA et 5 ex-MENA, c.-à-d. entre 18 et 21 ans.

33. A la suite des questions fréquemment posées sur les MENA, l'OIM souhaite faire référence au rapport suivant (information transmise à Myria à l'issue de la réunion de contact) : Unaccompanied Migrant Children in Greece : IOM Report (publié fin mai)
Info : http://www.iom.int/news/unaccompanied-migrant-children-greece-iom-report.
Rapport : http://greece.iom.int/sites/default/files/iom_greece_uam_final.pdf.

Communications du HCR (Madame Mieke Verrelst)

34. Le HCR signale deux nouveaux documents, disponibles depuis le 19 avril : le nouveau rapport '*Elegibility Guidelines Afghanistan'* qui comprend une liste de profils ayant besoin de protection internationale. Et le rapport *UN High Commissioner for Refugees (UNHCR)UNHCR Eligibility Guidelines for Assessing the International Protection Needs of Asylum-Seekers from Afghanistan*, 19 April 2016, HCR/EG/AFG/16/02,
Disponible sur le site : http://www.refworld.org/docid/570f96564.html.

35. La semaine passée a été publié un autre document sur la Hongrie : une analyse des modifications de loi intervenues depuis le mois de juin de l'année passée. Il s'agit, entre autres, de l'introduction du concept 'pays tiers sûrs', de la criminalisation des entrées illégales, des zones de transit à la frontière et des mesures de dissuasion. L'UNHCR exhorte les États membres à coopérer et à avoir une attitude axée sur la protection. L'UNHCR se demande dans quelle mesure la Hongrie respecte ses devoirs internationaux et demande aux États membres de vouloir bien tenir compte de cette situation lors leurs prises de décisions. UN High Commissioner

for Refugees (UNHCR), *Hungary as a country of asylum. Observations on restrictive legal measures and subsequent practice implemented between July 2015 and March 2016*, May 2016, available at : http://www.refworld.org/docid/57319d514.html.

Communications de Fedasil (Madame Bieke Machiels)

36. Madame Machiels explique les chiffres clés du mois d'avril 2016. Le taux d'occupation est en régression. Au 29 avril 2016, la capacité totale en matière d'accueil s'élevait à 34.824 places, dont 30.124 étaient occupées. Ce qui revient à un taux d'occupation de 86,5%. Au 11 mai, ce taux d'occupation en matière d'accueil s'élevait à 35.537 places, dont 29.625 étaient occupées. Ce qui revient à un taux d'occupation de 83%. Cette augmentation est due à une décision d'extension de la capacité d'accueil actuellement mise en oeuvre.

37. En avril 2016, le réseau d'accueil accusait un flux entrant de 1.352 personnes pour un flux sortant de 2.408 personnes, donc, une forte baisse par rapport à mars (1.379). Au 29 avril 2016, le solde total des personnes ayant quitté le réseau d'accueil s'élevait à 1.056 personnes. Donc, ce mois-ci également un flux sortant plus important que le flux entrant.

38. Il y a actuellement une progressive suppression du nombre de places d'accueil d'urgence(1.205), occupées à 65%. Les profils vulnérables ont toutefois priorité dans l'attribution d'une place en en ILA (Initiatives Locales d'Accueil). Il en va de même pour l'accueil d'urgence du Samusocial. Là aussi les résidents font l'objet d'un transfert. Cette suppression progressive de la capacité d'accueil de l'accueil d'urgence n'est pas encore visible dans les chiffres.

39. Madame Machiels donne un aperçu du profil des personnes en réseau d'accueil : 72,5% d'hommes (22.500) et 27,5% de femmes (8.537). La composition des familles est la suivante : 4,6% femmes seules, (la moitié de la proportion de l'année dernière) ; 41,2% d'hommes seuls (une augmentation d'environ 10% par rapport au mois de mars 2015) ; 47,9% de familles (7% de moins que l'année passée) et 6,3% de mineurs non-accompagnés (1.965).

40. Les 10 principaux pays de ces résidents sont : l'Afghanistan (25,6%), l'Irak (22,1%), la Syrie (18.3%), la Somalie (5,4%), la Russie, Indéterminé, la Guinée, le Congo RD, l'Albanie, l'Iran. Le nombre de personnes originaires des pays sûrs s'élève à 3,8% par rapport à 9,2% l'année dernière, ce qui représente une forte baisse.

41. De ces demandeurs d'asile, 84,9% avait un dossier en cours de traitement, 0.1% un recours devant le Conseil d'État et 1,3% un dossier dans le délai de recours (p.r.à. 6,7% en mars 2015). 0,4% de familles, soit 130 personnes (ce qui représente environ 20 à 30 ménages) étaient en séjour irrégulier. Parmi les mineurs non-accompagnés, il y en avait 41 soit 0.1% sans demande d'asile. Parmi les demandeurs d'asile déboutés, 2% avait droit à une prolongation de leur droit à l'accueil et 2,7% était en possession d'un ordre de quitter le territoire. 0,3 % des personnes se trouvent en maisons de retour et 0,1% a été réinstallé. La catégorie restante représente 0,5%.

42. Chez les mineurs, la répartition est la suivante : 63,9% de garçons et 36,9% de filles. La plupart, soit 41.2%, a entre 12 et 18 ans. Les pays d'origine sont comparables à ceux des adultes, sauf une petite proportion venant du Kosovo (1,4 %). De ces mineurs, 1 sur 5, soit 19,3%, n'est pas accompagné, par rapport au 80,7% de réfugiés mineurs accompagnés.

43. En mars 2016, la capacité d'accueil des mineurs étrangers non-accompagnés était de 2.818 places, dont 69,3%, ou 1.965 places, est actuellement occupé. Quant aux places d'accueil collectif, la capacité de l'OCC est de 539 places avec une occupation de 31,5%, soit 187 jeunes. Le COC a, quant à lui, une capacité de 2.022 places, dont 1.589 étaient occupées, soit 78,59%. Les 203 places individuelles étaient occupées par 189 jeunes, soit une occupation de 93,1%.

44. Madame Machiels communique les chiffres des retours volontaires (en complément des chiffres de l'OIM). Des 393 retours volontaires, 19 personnes étaient retournées par le biais de Fedasil, 2 par le biais de l'OE et 372 par le biais de l'OIM. Parmi ces 19 personnes retournées par le biais de Fedasil, il y avait 6 retours pour la Syrie, 9 pour le Pakistan, 2 pour le Liban, 2 pour la Biélorussie. De ces retours volontaires, 102 personnes étaient encore en procédure d'asile, dont la moitié venait de l'Irak. Cela reste d'ailleurs la principale nationalité des retours volontaires. En effet, 19% soit 74 retours sont des Iraquiens. 18% des retours volontaires se sont faits directement au départ du centre d'accueil et 54% par le biais des guichets de retour. Les chiffres de ces derniers sont en continue augmentation, surtout à Anvers.

45. En complément de la question sur les frais médicaux (voir le dernier compte-rendu) madame Machiels signale que la cellule frais médicaux est compétente pour les 'no show', que la cellule était en surcharge de travail, mais qu'entretemps, il y a eu un recrutement de personnel. Il y a en outre au sein de Fedasil, un service de facturation. Au début de cette année, le nombre de factures de l'année passée avait triplé, principalement en raison des nouvelles structures d'accueil qui n'étaient pas encore habitués au système de Fedasil. L'arriéré est entrain de se résorber. Aucun cas spécifique de factures en souffrance pendant un an. Il y a d'ailleurs un délai de paiement obligatoire que Fedasil respecte. Il n'y aura pas de recrutement de personnel complémentaire pour les services concernés, étant donné que la situation est entrain de se normaliser.

46. Madame Vandenberghe revient à la question sur l'accueil de personnes en pré-enregistrement. Madame Machiels précise que celles-ci sont actuellement accueillies au centre du Samusocial près de Neder-Over-Heembeek. Il y a là 400 places qui font office de pré-accueil. Madame Machiels va demander, pour la prochaine réunion, quel est actuellement la position de Fedasil concernant la compétence sur les personnes sans demande d'asile enregistrée.

47. Madame Janssen demande où en est le screening. Le pré-enregistrement inclut-il un screening normal, ou un screening avec dispatching et test TBC ? Madame Machiels dit que le processus d'attribution est actuellement scindé entre les affaires courantes un tel jour et l'attribution un

tel autre. D'après monsieur Claus, tout a lieu le jour du pré-enregistrement, sauf la demande d'asile et l'attribution d'un accueil, comme aux Pays-Bas.

48. Madame Janssen demande si le Samusocial n'accueil que des demandeurs d'asile ? Selon madame Machiels, c'est en effet le cas. Il y a 400 places d'accueil aménagées pour le pré-accueil des demandeurs d'asile (pas de demandeurs d'asile multiple). Madame Janssen se demande si le personnel du Samusocial connait suffisamment ce public cible de demandeurs d'asile et demande combien de personnes se trouvent en pré-accueil ? Madame Machiels précise que le Samusocial a déjà plusieurs années d'expérience en matière d'accueil des demandeurs d'asile. Au 11 mai, le nombre de personnes en pré-accueil s'élevait à 159 personnes, mais ces chiffres incluent probablement les personnes qui se trouvent encore en accueil d'urgence au Samusocial et non pas les personnes en pré-accueil. D'après monsieur Claus, ces dernières auraient déjà dû avoir quitté. La plupart en pré-accueil de reste qu'une nuit. Il faut généralement un jour avant d'âtre invité par l'OE pour leur pré-enregistrement. Comment se déplacent-elles ? demande madame Vinois Monsieur Claus répond qu'il y a un bus. A partir de la deuxième semaine, ils reçoivent des billets de bus.

49. Madame Vinois demande s'il est toujours exact que le numéro des personnes qui doivent se présenter à l'OE apparaît sur le site de l'OE la veille du jour de leur présentation (rendez-vous) à l'OE. Monsieur Claus confirme que l'annonce des numéros se fait toujours par le biais du site internet de l'OE. La plupart des personnes sont invitées le lendemain à l'OE pour introduire leur demande d'asile et reçoit une lettre à cet effet. Madame Vinois demande si cette remise de lettre se fait toujours indépendamment de la nationalité des gens. Monsieur Claus le confirme et ajoute qu'il s'agit d'une lettre du cabinet du Secrétaire d'État à l'asile et la migration.

50. Madame Janssen demande s'il est question de fermer des centres ? Madame Machiels répond que l'information à ce sujet n'est pas encore disponible. Il y aura certainement une réduction de la capacité d'accueil. Il y a d'ailleurs différentes façons de réduire progressivement le nombre de places. Mais la manière dont cette réduction va se faire et la décision finale ne sont pas encore très claires.

51. Madame Kerstenne demande s'il y a encore des informations sur l'accueil de mariages d'enfants. Madame Swankaert indique que ces fiches d'informations ont été annexées au compte-rendu de la réunion de contact du mois d'avril.

52. Madame Vinois constate que les fiches Dublin ne sont pas disponibles en Arabe ? Monsieur Claus va le vérifier. Après la réunion, Monsieur Claus nous fait savoir que ces fiches sont bien disponibles en Arabe.

Varia

53. Madame Vinois présente sa nouvelle collègue, madame Géraldine Lebandt, qui la remplacera pendant son congé de maternité.

54. Madame Vinois fait aussi état d'un nouveau rapport d'analyse "Parole à l'exil : Les demandeurs d'asile d'Irak, et en particulier de Bagdad" rédigé en collaboration avec le CIRE. Ce rapport concerne l'Irak et est en fait une analyse approfondie des décisions prises par le CGRA. Ce rapport servira de soutien aux demandeurs d'asile iraquiens et leurs accompagnateurs pour étayer les raisons pourquoi Bagdad ne peut être considérée comme lieu sûr. Pour l'instant, ce rapport n'est disponible qu'en français, mais d'ici quelques semaines il le sera aussi en néerlandais.

La prochaine réunion de contact aura lieu le 21 juin 2016 à 09h30

Lieu ? Myria, Rue Royale 138, 1000 BRUXELLES

(Entrée par la rue de Ligne 37)

Si vous avez des questions pour les instances d'asile, veuillez les adresser au plus tard pour le 11/04

myria@myria.be

Prochaine réunion : le 21/06